



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 DÉCEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.12.13/200

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : FINANCES 1

Objet : AVANCE SUR
SUBVENTION MUNICIPALE
2018 AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation**Date :** 07/12/2017**Affichage :** 07/12/2017**Étaient représentés :**

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;
BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
MARCHELLO Marie donne pouvoir à FABRE Mireille;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann;
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31**Absents excusés :**

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles,
MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA
Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND
Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

Dans l'attente du vote des subventions municipales au budget primitif, et afin d'assurer le bon fonctionnement du centre communal d'action sociale de Briançon au cours du 1^{er} trimestre 2018, c'est-à-dire pour permettre la couverture des charges, notamment celles relatives à la rémunération des agents, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une avance sur subvention d'un montant de 115 475,00 €.

Cette avance sera imputée sur les crédits de l'exercice 2018 et versée en tant que de besoin.

Le montant de l'avance accordée au CCAS de Briançon sera automatiquement intégré au budget 2018 au compte 657362. Cette somme constitue un plafond de versement dans l'attente de l'adoption du budget primitif et du vote du montant définitif de la subvention attribuée en 2018.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De décider d'accorder au CCAS de Briançon, avant le vote du budget primitif 2018, une avance sur subvention correspondant à 25% de la subvention versée en 2017, soit 115 475,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseil municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **20 DEC. 2017**

Pour le Maire et par délégation CERTIFIÉ CONFORME.
le Directeur général des services,

Le Maire,
Gérard FROMM


Eric DUBOIS